



PROCÉDURE DE VOTE À DISTANCE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE THEMMA 2021

En raison du contexte sanitaire et social, le scrutin de l'AG 2021 sera entièrement dématérialisé.

QUI PEUT VOTER ?

- ⇒ Seul-es les adhérent-es à jour dans leur cotisation 2021 peuvent voter. Pour pouvoir voter, il faut donc avoir régularisé sa cotisation au plus tard le 4 juin 2021 (clôture des votes à distance le 7 juin 2021)
- ⇒ Adhérer à THEMMA : <https://www.themaa-marionnettes.com/adhesion-ligne-2021/> ou via votre Espace Adhérent (pour tout problème concernant l'accès à votre espace, vous pouvez contacter Anaïs Desvignes : administration@themaa-marionnettes.com)

QUAND VOTER ?

- ⇒ Ouverture des votes : Vendredi 7 mai 2021
- ⇒ Clôture des votes : Lundi 7 juin 2021 à 23h59

COMMENT VOTER ?

- ⇒ En suivant le lien envoyer par mail par [**THEMAA vote@simplyvoting.com**].
Objet du mail : [**AG THEMMA 2021**] *Vote en ligne*. Vous aurez reçu ce mail :
 - Soit le 7 mai 2021 pour les adhérent-es à jour de leur cotisation à cette date
 - Soit à une date ultérieure, si votre adhésion a été traitée après le 7 mai

Si vous ne retrouvez pas ce mail, il peut vous être renvoyé : écrire à administration@themaa-marionnettes.com .

Si vous êtes dans l'impossibilité de voter en ligne ou si vous avez des questions, contactez-nous au 01 42 41 81 67 ou à : administration@themaa-marionnettes.com